

DEC220220DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine Deligne, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC132448DAJ du 1^{er} septembre 2013 portant nomination de Mme Sylvie Périnal aux fonctions d'adjointe à la directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC171305DAJ du 14 avril 2017 portant nomination de Mme Ophélie Robin aux fonctions de directrice adjointe au directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC171304DAJ du 19 avril 2017 portant nomination de Mme Anne-Marie Capellan aux fonctions de responsable du service budget et optimisation des ressources de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC201675DAJ du 18 septembre 2020 portant nomination de Mme Sabine Deligne aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Sabine Deligne, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants :

- les ordonnances de délégation de crédits ;
- les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses ainsi que ceux relatifs à l'établissement des titres de recette à l'exception des actes déconcentrés ;
- les décisions de subvention en espèces non déconcentrées d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions scientifiques et colloques, au financement de prix scientifiques et au versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS ;
- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au titre des prestations réalisées par les unités et services relevant du CNRS ;

- en matière de dons et legs, les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer ;
- les réclamations auprès des services fiscaux.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine Deline, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, délégation est donnée à Mme Ophélie Robin, directrice adjointe, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les actes, décisions et documents visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine Deline, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, et de Mme Ophélie Robin, directrice adjointe, délégation est donnée à Mme Sylvie Périnal, adjointe à la directrice, et à Mme Anne-Marie Capellan, responsable du service budget et optimisation des ressources, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er}, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit

